

## **102<sup>ème</sup> Exposition cantonale neuchâteloise d'aviculture – cuniculture – colombiculture**

Elle sera organisée par les Sociétés d'Aviculture, de Cuniculture et de Colombiculture, SACC de La Côte neuchâteloise et Littoral et par la SACCO Val-de-Ruz, à l'Anim'halle des Ponts-de-Martel, du 24 au 27 octobre 2024.

L'exposition est ouverte à tous les éleveurs membres d'une société affiliée à « Petits animaux Suisse ». Les sujets exposés doivent être la propriété de l'exposant et porteurs de la bague, de la puce ou du bouton officiel. Concernant la vaccination des animaux, se référer à la rubrique « **Service sanitaire** ».

**Inscriptions** : les inscriptions sont à adresser à Ursula Marchand, Commissaire, La Roche Queune 244, 2314 La Sagne, par poste ou par mail [ursula.marchand@me.com](mailto:ursula.marchand@me.com) jusqu'au **lundi 23 septembre 2024** dernier délai, le cachet postal faisant foi. Elles seront groupées par société et dûment vérifiées. Le récépissé sera joint à l'inscription. S'il s'agit de jeunes éleveurs, le bulletin d'inscription doit en comporter la mention ainsi que la date de naissance.

### **Unité d'exposition :**

Lapins : selon règlement de « Lapins de race Suisse »

- Sujet isolé
- Lot 1.2 de même race
- Collection, 6 bêtes dont min 2 du même sexe

Chaque lapin portera le numéro de cage inscrit au feutre noir, dans l'oreille gauche.

Volailles : selon règlement de « Volailles de race Suisse »

- Sujet isolé, sauf palmipède, oie, dinde, pintade
- Lot, 1.2 de même race
- Troupeau, 1.5 ou 2.4 de même race

Les dindes, pintades, oies et canards doivent porter des bagues plastiques de couleurs différentes permettant de les différencier à l'intérieur de l'unité d'exposition. Le sexe, le numéro et l'année de la bague officielle, de même que sa couleur, devront être inscrits par l'exposant sur le box, sur la carte prévue à cet effet, lors de la livraison.

Oiseaux de parc : couple 1.1 de même espèce

Pour les oiseaux de parc, le numéro de bague et l'année devront être notés sur le box d'exposition, lors de la livraison.

Pigeons : selon règlement : « Pigeons de race Suisse »

- Sujet isolé
- Collection, 4 sujets de même race

**Finance d'inscription** : IBAN : CH 65 8080 8005 3215 6947 8 / CHF

La finance d'inscription sera versée globalement, par chaque société ou club, à l'aide de bulletin de versement annexé. Les montants perçus seront les suivants :

- - Sujet isolé : CHF 11.-
- - Lot de lapins, de volailles, couples d'oiseaux de parc CHF 28.- (20.-) \*
- - Collection de pigeons (4) CHF 29.- (21.-) \*
- - Troupeau de volailles, collection de lapins CHF 46.- (38.-) \*

\* = *prix pour la 2<sup>ème</sup> unité et les suivantes dans n'importe quelle division, sans récompense.*

**Jeunes éleveurs** : selon règlement « Petits animaux Suisse », de 7 à 18 ans.

- Voir sous finance d'inscription, moins CHF. 5.- par rubrique
- Sans limitation du nombre de sujets

**Catalogue** : obligatoire – 1 par famille d'exposants prix : CHF 5.-

**Récompense** : une récompense, respectant le règlement SCNACC, sera remise à chaque exposant. Pigeons : selon règlement « Pigeons de race Suisse ».

**Vente** : elle sera définie selon les directives de l'OSAV. Cependant, aucun sujet ne quittera l'exposition avant 16h00, le 27 octobre 2024

**Jugement** : les opérations de jugement se dérouleront à huis clos, le vendredi 25 octobre 2024. L'appréciation sera faite par des experts de « Lapins de race Suisse » et des juges officiels de « Volailles de race Suisse et Pigeons de race Suisse ».

**Service sanitaire** : tout sujet malade, ou reconnu comme tel par le vétérinaire officiel, sera renvoyé immédiatement à l'éleveur. Dans le cas de maladies contagieuses, tous les sujets exposés dans la même division par l'éleveur devront également être renvoyés. Les frais de cette procédure sont à la charge de l'exposant et la finance d'inscription ne sera pas restituée. Concernant les lapins, les dernières directives de « Lapins de race Suisse », relatives à la vaccination, devront être respectées.

**Affouragement** : pour les lapins : par l'organisateur, une augette = eau et foin uniquement, 2 augettes = eau, granulés et foin. Possibilité est donnée à l'éleveur, qui le souhaite, de compléter lui-même avec de l'aliment et des graines mis à disposition, gracieusement, par l'organisateur. Pour les poules et lapins les augettes seront installées dans les boxes par les exposants. Il sera possible d'en acheter sur place. Pour les pigeons elles seront mises en place et fournies par l'organisateur. Les abreuvoirs des palmipèdes, volières et oiseaux de parc sont fournis par l'organisateur. L'objet à ronger pour les lapins sera fourni par l'organisateur.

**Les augettes ne doivent pas être vidées et retirées avant les animaux.**

**Collection de sociétés** : ce concours est organisé par le comité cantonal. Les formulaires devront être retournés à Ernest Eicher, président SCNACC, Ch. des Trois-Chêne 7, 2037 Montézillon, dans les délais prescrits. Ce concours est gratuit. Tous les membres d'une société inscrits doivent figurer sur le formulaire selon le règlement SCNACC.

**Réclamation** : elles seront remises, par écrit, au Commissaire d'exposition, dans les 5 jours suivant la clôture. Elles seront accompagnées d'une caution de CHF. 100.- qui sera restituée si la réclamation est fondée. Les cas non prévus dans ce règlement seront tranchés par le CO, ou en cas de nécessité, par le Comité cantonal qui statuera en dernier ressort, sans possibilité de recours.

**Dispositions générales** : tout bulletin d'inscription, dûment signé, entraîne, de la part de l'exposant, l'adhésion complète aux conditions susmentionnées. Les sujets exposés doivent rester en cage jusqu'à la clôture de l'exposition, le dimanche 27 octobre 2024 à 16h00. Aucune dérogation ne sera accordée.

**Restauration :** des repas chauds et froids seront servis à la cantine durant toute l'exposition.

**Finance d'entrée :** CHF 5.- par personne, enfant en âge de scolarité et porteurs de la médaille de vétéran de Petits animaux Suisse gratuit. Chaque exposant disposera de 2 entrées gratuites et permanentes.

**Programme de l'exposition :**

- Lundi 23 septembre 2024 Clôture des inscriptions
- Jeudi 24 octobre 2024 Réception des sujets de 17h00 à 21h00
- Vendredi 25 octobre 2024 Jugement à huis clos
- Vendredi 25 octobre 2024 Inauguration officielle à 19h00  
Ouverture au public de 17h00 à 22h00
- Samedi 26 octobre 2024 Ouverture au public de 09h00 à 22h00  
Soirée des éleveurs, sur inscription.
- Dimanche 27 octobre 2024 Ouverture au public de 09h00 à 16h00  
Reprise des animaux à 16h00
- Vendredi 02 décembre 2024 Dernier délai pour la remise des réclamations.

**Au nom du Comité d'organisation**

La Commissaire :



Ursula Marchand

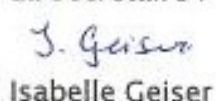
Le Président :



Bruno Fant


**Vu et approuvé par le comité cantonal**

La Secrétaire :



Isabelle Geiser

Le Président :



Ernest Eicher

Le Caissier :



Bruno Fant